

L'Administration portuaire de Prince Rupert
États financiers consolidés
31 décembre 2024

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2024

	<i>Page</i>
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière	1
État consolidé du résultat net	2
État consolidé des autres éléments du résultat global	3
État consolidé des variations des capitaux propres.....	4
Tableau consolidé des flux de trésorerie	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	6

Au Conseil de l'Administration portuaire de Prince Rupert,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration portuaire de Prince Rupert et de ses filiales (l'« Administration »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, et l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Administration au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vancouver (Colombie-Britannique)

17 avril 2025

MNP LLP

Comptables professionnels agréés

L'Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2024
(en 000 \$)

	Note	2024	2023
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		59 816	66 528
Dépôts à terme		59 182	72 687
Débiteurs	4	49 068	18 021
Prêt		1 878	-
Charges payées d'avance		1 175	1 224
		171 119	158 460
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	6	409 089	312 185
Immobilisations incorporelles		28	95
Participations	5	2 088	-
Avantages du personnel	12	4 681	3 940
		415 886	316 220
Total de l'actif		587 005	474 680
Passif et capitaux propres du Canada			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	7, 14	56 909	28 165
Tranche courante de l'obligation locative	13	100	-
Tranche courante des produits différés	10	184	179
Tranche courante des apports reportés	10	5 245	8 290
		62 438	36 634
Passifs non courants			
Obligation locative	13	1 370	-
Dette à long terme	8	55 414	-
Produits différés	10	6 068	6 102
Apports reportés	10	62 180	62 547
		125 032	68 649
Total du passif		187 470	105 283
Engagements	6		
Éventualités	15		
Événements postérieurs à la date de clôture	19		
Capitaux propres du Canada			
Capital apporté		36 213	36 213
Excédent		363 322	333 184
		399 535	369 397
		587 005	474 680

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'Administration portuaire de Prince Rupert
État consolidé du résultat net
Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

	<i>Note</i>	2024	2023
Produits			
Produits tirés des honoraires	13	60 416	56 218
Produits locatifs	13	5 183	6 122
Autres produits		8 976	228
		74 575	62 568
Charges			
Dépréciation et amortissement	6	9 562	9 252
Droits fédéraux		3 617	3 373
Charges d'exploitation et administratives	14	8 820	7 219
Paieement en remplacement d'impôts municipaux		932	900
Honoraires professionnels et de consultation		6 268	5 294
Réparations et entretien		1 317	1 859
Salaires et avantages du personnel		20 609	16 666
		51 125	44 563
Bénéfice d'exploitation avant autres produits		23 450	18 005
Autres produits			
Produits d'intérêts		6 272	6 765
Profit sur la vente d'actifs		5	20
Gain de change		9	3
		6 286	6 788
Résultat net		29 736	24 793

L'Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des autres éléments du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

	<i>Note</i>	2024	2023
Résultat net de l'exercice		29 736	24 793
Autres éléments du résultat global			
Gains (pertes) actuariels relatifs aux régimes à prestations définies	12	402	(1 090)
Résultat global total de l'exercice		30 138	23 703

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

	<i>Capital apporté</i>	<i>Excédent cumulé</i>	<i>Total</i>
Solde au 31 décembre 2022	36 213	309 481	345 694
Résultat global total de l'exercice 2023			
Résultat net de l'exercice	-	24 793	24 793
Autres éléments du résultat global	-	(1 090)	(1 090)
Solde au 31 décembre 2023	36 213	333 184	369 397
Résultat global total de l'exercice 2024			
Résultat net de l'exercice	-	29 736	29 736
Autres éléments du résultat global	-	402	402
Solde au 31 décembre 2024	36 213	363 322	399 535

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

	<i>Note</i>	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		29 736	24 793
Ajustements pour amortissements et autres ajustements		9 562	9 252
Intérêts sur les obligations locatives	13	104	-
Profit sur cession d'immobilisations corporelles		(5)	(20)
Variation nette du fonds de roulement	17	(7 358)	4 383
		32 039	38 408
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		5	20
Acquisition d'immobilisations corporelles	17	(106 038)	(22 414)
Avances	5	(2 088)	-
Apports gouvernementaux reçus	10b	600	477
Produit net tiré de dépôts à terme		13 505	14 656
		(94 016)	(7 261)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Règlement d'obligations locatives au titre de droits d'utilisation	13	(149)	-
Produit d'emprunt	8	55 414	-
		55 265	-
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, montant net			
		(6 712)	31 147
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		66 528	35 381
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		59 816	66 528
Transactions sans effet de trésorerie			
Comptabilisation d'actifs et d'obligations locatives au titre de droits d'utilisation		1 515	-

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en 000 \$)

1. Administration portuaire canadienne

L'Administration portuaire de Prince Rupert (l'« Administration ») est domiciliée au Canada. Son siège social est situé au 200-215 Cow Bay Road, Prince Rupert (Colombie-Britannique) V8J 1A2. L'Administration a été créée le 1^{er} mai 1999 à titre d'administration portuaire par le gouvernement du Canada conformément à la *Loi maritime du Canada* (la « Loi »). À cette date, l'ensemble des actifs, des passifs, du capital apporté et de l'excédent de l'entité remplacée, La Société du Port de Prince Rupert, ont été transférés à l'Administration à leur valeur comptable.

L'Administration portuaire de Prince Rupert est responsable de l'ensemble de la planification, du développement, de la commercialisation et de la gestion des installations portuaires commerciales du port de Prince Rupert. Elle doit notamment s'assurer de répondre aux besoins des clients et de saisir les occasions d'affaires efficacement et diligemment, tout en se montrant concurrentielle. Elle doit par ailleurs veiller à tirer parti de ces occasions de façon sécuritaire, responsable et conforme aux principes de durabilité. L'expansion continue des installations du port de Prince Rupert, un moteur de croissance économique dans la région, a donné un élan au développement dans le Nord-Ouest canadien.

L'Administration, Prince Rupert Terminals Inc., Prince Rupert Port Logistics Holding Corp. et Prince Rupert Port Development Corporation, filiales en propriété exclusive, sont nommées collectivement le « Groupe ». Le Groupe n'est pas assujéti à l'impôt sur le résultat.

2. Base d'établissement

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés le 17 avril 2025.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers évalués à la juste valeur dans les cas indiqués.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du Groupe, et les montants y sont exprimés en milliers de dollars.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés, ainsi que sur les informations fournies au sujet des éventualités. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période durant laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques qui sont exercés dans l'application des méthodes comptables et qui ont la plus grande incidence sur les montants constatés dans les états financiers consolidés du Groupe concernent le classement des contrats de location (note 13).

Les éléments pour lesquels des incertitudes relatives aux hypothèses et aux estimations présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours du prochain exercice sont l'évaluation des obligations au titre des prestations définies (note 12), la détermination des durées d'utilité des immobilisations corporelles (note 3e), l'estimation des paiements en remplacement d'impôts (note 3k) et les éventualités (note 15).

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées uniformément à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, à moins d'indication contraire.

a. Base de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'Administration et ceux de ses filiales en propriété exclusive, Prince Rupert Terminals Inc., Prince Rupert Port Logistics Holding Corp. et Prince Rupert Port Development Corporation. La date de clôture des filiales est le 31 décembre.

Les soldes et transactions intragroupe, ainsi que les produits et charges non réalisés qui découlent de transactions intragroupe, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

b. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle respective des entités du Groupe au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont reconvertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les écarts de change découlant de ces conversions sont comptabilisés en résultat net. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique en devise sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

c. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements à court terme très liquides qui ont une échéance initiale d'au plus trois mois, qui sont immédiatement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont assujettis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins de placement ou à d'autres fins.

d. Instruments financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Un actif financier (à l'exclusion d'une créance client sans composante financement importante) ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur majorée ou diminuée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission. Une créance client sans composante financement importante est initialement évaluée au prix de la transaction.

Les créances clients et les titres d'emprunt émis sont initialement comptabilisés à la date où ils sont générés. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Classement et évaluation ultérieure des actifs financiers

Les instruments d'emprunt qui répondent aux critères ci-dessous sont évalués ultérieurement au coût amorti :

- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour en percevoir des flux de trésorerie contractuels.
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.
- Les instruments d'emprunt qui répondent aux critères ci-dessous sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global :
- La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers.
- Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Par défaut, tous les autres actifs financiers sont évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

d. Instruments financiers (suite)

Malgré ce qui précède, le Groupe pourrait faire le choix irrévocable ci-dessous ou désigner irrévocablement un actif financier de la manière présentée ci-dessous à la comptabilisation initiale :

- Si certaines conditions sont remplies, le Groupe pourrait faire le choix irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement en titres de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global.
- Le Groupe pourrait désigner irrévocablement un placement en titres de créance qui répond au critère de classement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cela a pour effet d'éliminer ou de réduire de façon importante une non-concordance comptable.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des placements en instruments d'emprunt qui sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, des créances locatives, des créances clients et des actifs contractuels, ainsi qu'à l'égard des contrats de garantie financière. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour à chaque date de clôture afin de tenir compte des changements au risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif.

Le Groupe comptabilise toujours les pertes de crédit attendues pour la durée de vie des créances clients, des actifs contractuels et des créances locatives. Les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont estimées en fonction de l'historique des pertes de crédit du Groupe, après ajustement pour tenir compte des facteurs propres aux débiteurs, de la situation économique générale et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Pour tous les autres instruments financiers, le groupe comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie lorsqu'il y a une hausse importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Cependant, si le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes sur cet instrument financier à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. En contraste, les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir s'entendent de la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe ne décomptabilise un actif financier que si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou qu'il transfère à une autre entité l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif. Si le Groupe ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et qu'il maintient le contrôle de l'actif transféré, il comptabilise ses droits conservés sur l'actif et un passif associé pour les montants qu'il pourrait avoir à payer. Si le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier transféré, il continue de comptabiliser l'actif financier et comptabilise également un emprunt garanti pour les produits reçus.

À la décomptabilisation d'un actif financier évalué au coût amorti, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée en résultat net. En outre, à la décomptabilisation d'un placement en instrument d'emprunt comptabilisé à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le gain cumulatif ou la perte cumulative auparavant inclus dans la réserve au titre de la réévaluation des placements est reclassé en résultat net. À l'inverse, à la décomptabilisation d'un placement en instrument de capitaux propres que le Groupe a choisi à la comptabilisation initiale d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le profit cumulatif ou la perte cumulative auparavant inclus dans la réserve au titre de la réévaluation des placements n'est pas reclassé dans le résultat net, mais plutôt transféré dans les bénéfices non distribués.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

d. Instruments financiers (suite)

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il s'agit d'un dérivé ou s'il est désigné comme tel à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les profits nets et les pertes nettes, y compris les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat net. Les autres passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat net. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation est également constaté en résultat net.

e. Immobilisations corporelles

Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par le Groupe pour lui-même comprend les coûts du matériel et de main-d'œuvre directe, ainsi que les coûts résultant directement de la mise en service des actifs pour leur utilisation prévue, puis les coûts d'emprunt concernant les actifs qualifiés. Lorsque les parties d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, puis il est comptabilisé en résultat net dans les autres produits.

Coûts ultérieurs

Les dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles qui ont déjà été comptabilisées sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif s'il est probable que les avantages économiques futurs, en sus de ceux associés au niveau de performance prévu de l'actif avant la dépense, reviennent au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

La valeur comptable des immobilisations remplacées est décomptabilisée lorsque le coût associé est engagé. Les frais de réparations et d'entretien sont imputés au résultat dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Amortissement

Les terrains en tenure franche et les projets en construction qui ne sont pas encore mis en service ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire, à partir du moment où les actifs sont mis en service, sur leur durée d'utilité estimative, comme suit :

Actifs	Durée d'utilité
Structures de postes de mouillage	10 à 60 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location
Bâtiments	10 à 60 ans
Routes et revêtements	10 à 75 ans
Appareils de services publics	10 à 30 ans
Matériel et outillage	3 à 25 ans
Mobilier et matériel du bureau	3 à 10 ans
Actifs au titre de droits d'utilisation	Durée du contrat de location

Chaque date de clôture, les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue et, s'il y a lieu, modifiées. Si des modifications sont apportées, les ajustements sont reflétés prospectivement.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

e. Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement (suite)

La valeur comptable des immobilisations du Groupe est passée en revue à chaque date de clôture dans le but de déceler toute indication de dépréciation. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable de l'actif est estimé. Le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être évalués individuellement sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant d'une utilisation continue, lesquelles sont largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou l'« UGT »).

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT dépasse sa valeur recouvrable estimative. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées relativement aux UGT sont réparties de manière à réduire les valeurs comptables des actifs dans l'unité (le groupe d'unités) au prorata. Les pertes de valeur constatées lors de périodes précédentes sont évaluées à chaque date de clôture pour détecter toute indication selon laquelle la perte de valeur a diminué ou n'existe plus. Une perte de valeur est reprise en cas de modification des estimations utilisées pour déterminer le montant recouvrable. Une perte de valeur est reprise uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

f. Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont présentées sur la base du montant net, en réduction soit du coût des immobilisations corporelles connexes, l'amortissement étant calculé en fonction du montant net, soit des dépenses connexes en résultat net, selon le cas.

g. Apports non gouvernementaux

Les apports reçus de contributeurs non gouvernementaux sont constatés comme produits conformément à IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et le moment de la constatation des produits est fondé sur les obligations de rendement du Groupe à la suite de l'obtention des actifs acquis au moyen des apports. Les apports reportés représentent les apports reçus de clients relativement au coût des immobilisations corporelles du Groupe qui profiteront aux clients au fil du temps, ainsi que les apports d'entités publiques pour lesquels les actifs correspondants n'ont pas encore été acquis ou construits, ou pour lesquels les charges correspondantes n'ont pas encore été engagées.

h. Avantages du personnel

Le Groupe a trois régimes de retraite. Il offre aux salariés embauchés avant le 1^{er} mai 1999 un régime de retraite à prestations définies et un régime de retraite complémentaire, et aux salariés embauchés après cette date, un régime de retraite à cotisations définies.

Avantages du personnel à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont passés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif est constaté pour le montant qui devrait être payé en vertu d'un régime d'intéressement variable à court terme, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel, et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

h. Avantages du personnel (suite)

Régimes de retraite à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer d'autres montants. Les obligations concernant des cotisations à des régimes de retraite à cotisations définies sont comptabilisées comme charge liée aux avantages du personnel dans l'état consolidé du résultat global dans les périodes au cours desquelles les services sont rendus par les membres du personnel. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées comme actif dans la mesure où il est possible d'obtenir un remboursement en trésorerie ou une réduction des paiements futurs.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe relativement aux régimes de retraite à prestations définies est calculée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par les membres du personnel en contrepartie des services rendus au cours de la période considérée et des périodes antérieures; le montant de ces avantages est actualisé dans le but de déterminer la valeur actuelle de l'obligation. Le calcul est effectué tous les ans par un actuinaire qualifié au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un avantage pour le Groupe, le montant de l'actif comptabilisé est limité au total des coûts des services passés non constatés et de la valeur actuelle des avantages économiques disponibles sous la forme de tout remboursement futur du régime ou de réductions des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques, il faut tenir compte des besoins de financement minimal.

En vertu d'IAS 19, le Groupe détermine les charges d'intérêts nettes (produits d'intérêts nets) sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies à ce moment, en tenant compte de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies durant la période par suite des versements de cotisations et de prestations. Par conséquent, les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies comprennent le coût financier relatif à l'obligation au titre des prestations définies, les produits d'intérêts sur les actifs des régimes, ainsi que les intérêts sur l'effet du plafond de l'actif. Les charges d'intérêts nettes et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net. Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes et les gains actuariels, le rendement des actifs des régimes (à l'exception des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant), sont constatées immédiatement dans les autres éléments du résultat global.

Lorsque les prestations d'un régime sont modifiées ou qu'un régime fait l'objet d'une compression, le changement des prestations concernant les services passés ou le profit ou la perte lié à la compression est comptabilisé immédiatement en résultat net. Le Groupe constate les profits et les pertes découlant du règlement d'un régime à prestations définies au moment du règlement.

Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont passées en charges lorsque le Groupe s'est manifestement engagé, sans possibilité réaliste de se rétracter, à respecter un plan formel détaillé afin de mettre fin à l'emploi avant la date normale de retraite, ou d'assurer des indemnités de cessation d'emploi à la suite d'une offre faite pour encourager les départs volontaires. Les indemnités de cessation d'emploi pour des départs volontaires sont constatées en charges si le Groupe a présenté une offre de départs volontaires, s'il est probable que l'offre sera acceptée, et si le nombre d'acceptations peut être estimé de manière fiable.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

i. Contrats de location

Selon IFRS 16, un contrat de location est défini comme « un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie ».

Le Groupe en tant que bailleur

En tant que bailleur, le Groupe classe ses contrats de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant que contrat de location-financement. Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent, et il est classé comme contrat de location simple dans le cas contraire.

Le Groupe en tant que preneur

À la date de début d'un contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative au bilan. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût, lequel comprend l'évaluation initiale de l'obligation locative, les coûts directs initiaux engagés par le Groupe, le cas échéant, une estimation des coûts engagés pour démanteler et retirer l'actif à la fin du contrat de location et tout paiement de loyer versé avant la date de début du contrat de location (déduction faite des avantages incitatifs reçus). Le Groupe amortit les actifs au titre du droit d'utilisation selon la méthode linéaire à partir de la date de début du contrat de location jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. Le Groupe évalue aussi si les actifs au titre du droit d'utilisation sont dépréciés lorsque de tels indicateurs existent.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de location qui n'ont pas encore été versés à cette date, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est possible de déterminer facilement ce taux ou du taux d'emprunt marginal du Groupe. Après l'évaluation initiale, l'obligation est réduite des paiements effectués et augmentée pour refléter les intérêts. Elle est réévaluée pour refléter toute réévaluation ou modification, ou s'il y a des changements dans les paiements fixes en substance. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, l'ajustement correspondant est apporté à l'actif au titre du droit d'utilisation ou comptabilisé en résultat net si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro.

Les contrats de location à court terme de même que les actifs de faible valeur sont comptabilisés dans l'état des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

j. Produits

L'Administration tire ses produits de différentes sources :

Revenus tirés des honoraires et autres produits :

Les produits tirés des activités d'exploitation sont comptabilisés quand les services ont été rendus, soit lorsque le contrôle des services promis est transféré au client dans une proportion égale à la contrepartie à laquelle le Groupe considère avoir droit en échange de ces services, laquelle est évaluée en fonction de la contrepartie précisée dans les contrats conclus avec les clients.

Produits locatifs :

Le Groupe inscrit les produits tirés de la location dans la période au cours de laquelle le loyer est exigible et lorsque son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés de la location sont comptabilisés en résultat net selon le mode linéaire au cours de la période de location. Ils incluent les produits tirés des baux fonciers et des ententes de droits exclusifs. Les produits différés comprennent les produits de location provenant des locataires, y compris les paiements au titre de l'utilisation exclusive des terrains sur une période limitée.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

k. Paiement en remplacement d'impôts municipaux

Les montants à payer en remplacement d'impôts sont estimés par le Groupe en vertu de la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*, selon les meilleurs renseignements disponibles. Si de nouveaux renseignements entraînent des ajustements, ces derniers sont effectués au cours de l'exercice considéré.

l. Provisions

Une provision est constatée si, par suite d'un événement passé, le Groupe a une obligation, juridique ou implicite, dont on peut faire une estimation fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation. Le calendrier et le montant de la sortie peuvent demeurer incertains. Les provisions sont déterminées par actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen d'un taux avant impôt qui reflète l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

m. Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts provenant des fonds investis et les variations de la juste valeur des actifs financiers. Les produits d'intérêts sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des provisions, les variations de la juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, ainsi que les pertes de valeur constatées sur les actifs financiers. Les coûts d'emprunt qui ne sont pas directement imputables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont constatés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

n. Participation dans des entreprises associées

Une entreprise associée est une entité sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice.

La participation dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à comptabiliser initialement la participation au coût et à l'ajuster par la suite pour prendre en compte les changements de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée, déduction faite de toute perte de valeur de la participation. Lorsque les pertes d'une entreprise associée sont supérieures à la valeur de la participation du Groupe dans celle-ci, l'excédent est comptabilisé seulement dans la mesure où le Groupe a contracté une obligation légale ou implicite au nom de l'entreprise associée.

Le résultat net et les autres éléments du résultat global du Groupe comprennent sa quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global de l'entreprise associée, respectivement. Les distributions reçues d'une entreprise associée réduisent la valeur comptable de la participation. Toutes les autres variations de l'actif net sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits et les pertes découlant de transactions conclues entre le Groupe et une entreprise associée sont éliminés à concurrence des intérêts du Groupe dans cette entreprise associée. Les états financiers de l'entreprise associée sont établis pour la même période de présentation de l'information financière que le Groupe. Les états financiers de l'entreprise associée ont été ajustés au besoin pour en assurer la conformité avec les méthodes comptables appliquées par le Groupe.

o. Normes comptables adoptées

Voici un résumé des récentes prises de position comptables qui ont été adoptées par le Groupe au cours de l'exercice :

IAS 1 Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Le 1^{er} janvier 2024, le Groupe a adopté les modifications d'IAS 1 intitulées *Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants* et *Passifs non courants assortis de clauses restrictives*. Ces modifications sont appliquées rétrospectivement. Elles précisent les dispositions concernant la détermination du classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant et exigent la présentation de nouvelles informations pour les passifs non courants assortis de clauses restrictives dans les 12 mois suivant la date de clôture. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

3. Méthodes comptables significatives (suite)

p. Normes comptables publiées mais pas encore appliquées

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

IFRS 18 remplacera IAS 1 *Présentation des états financiers* et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. La nouvelle norme introduit les nouvelles exigences suivantes.

- Les entités doivent classer les produits et les charges dans l'une des cinq catégories suivantes à l'état du résultat net : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôts sur le résultat. Elles doivent également présenter un nouveau sous-total correspondant au résultat d'exploitation. Le résultat net des entités ne changera pas.
- Les informations sur les mesures de la performance définies par la direction sont fournies dans une seule note afférente aux états financiers.
- La norme fournit des indications améliorées sur le regroupement des informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total correspondant au résultat d'exploitation comme point de départ pour le tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en utilisant la méthode indirecte.

Le Groupe évalue toujours l'incidence de la nouvelle norme, notamment sur son état consolidé du résultat net et son tableau consolidé des flux de trésorerie, et sur les informations supplémentaires à fournir sur les mesures de la performance définies par la direction. Il évalue également son incidence sur la façon dont les informations sont regroupées dans les états financiers, notamment sur les éléments identifiés comme « Autres ».

Il n'y a pas d'autres normes, interprétations ou modifications qui ne sont pas encore en vigueur et dont on s'attend à ce qu'elles aient une incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

4. Débiteurs

	2024		2023	
Créances clients	13 547	\$	7 374	\$
Créances à recevoir des parties liées	20 982		136	
Autres débiteurs	14 539		10 511	
	49 068	\$	18 021	\$

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de change, ainsi que les pertes de valeur liées aux créances clients et autres débiteurs, sont présentées à la note 11.

Les créances à recevoir des parties liées correspondent à des sommes à recevoir du Gouvernement du Canada et de ses entités liées à titre d'apports pour la construction du projet CANXPORT et d'autres projets.

Les autres débiteurs comprennent des montants tirés de divers contrats de location conformément à IFRS 16 *Contrats de location*, des produits garantis, des sommes à recevoir au titre de la TPS et d'autres produits à recevoir.

5. Participations

Le groupe détient une participation dans South Kaien Import Logistics Limited Partnership (« SKILP »), une entité qui se consacre au développement du parc logistique de South Kaien. Conformément à la Convention de société en commandite, le Groupe détient 50 % des droits de vote sur les questions exigeant l'approbation des commanditaires. Le Groupe comptabilise sa participation dans SKILP selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable de la participation au 31 décembre 2024 s'établissait à 2 088 \$ (néant en 2023).

L'Administration portuaire de Prince Rupert
Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

6. Immobilisations corporelles

	Terrains	Structures de postes de mouillage	Améliorations locatives	Bâtiments	Actif au titre du droit d'utilisation	Routes et revêtements	Appareils de services publics	Matériel et outillage	Mobilier et matériel du bureau	Travaux de construction en cours	Total
Coût :											
Solde au 31 décembre 2022	94 635	20 740	486	23 913	-	169 988	39 189	8 848	4 703	3 318	365 820
Acquisitions, déduction faite des subventions gouvernementales	-	-	-	65	-	-	50	31	108	4 078	4 332
Transferts	(3 658)	-	-	-	-	3 873	-	455	640	(1 310)	-
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(137)	-	-	(137)
Solde au 31 décembre 2023	90 977	20 740	486	23 978	-	173 861	39 239	9 197	5 451	6 086	370 015
Acquisitions, déduction faite des subventions gouvernementales	-	-	-	-	1 515	153	-	191	108	105 585	107 552
Transferts	-	-	-	1 244	252	1 270	17	193	264	(3 240)	-
Cessions	-	-	(486)	-	-	-	-	(31)	-	-	(517)
Solde au 31 décembre 2024	90 977	20 740	-	25 222	1 767	175 284	39 256	9 550	5 823	108 431	477 050
Cumul des amortissements :											
Solde au 31 décembre 2022	244	5 541	486	6 608	-	14 246	11 820	4 618	4 069	-	47 632
Amortissement	-	361	-	628	-	6 951	1 521	606	264	-	10 331
Cessions	-	-	-	-	-	-	-	(133)	-	-	(133)
Transferts	(244)	-	-	-	-	244	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2023	-	5 902	486	7 236	-	21 441	13 341	5 091	4 333	-	57 830
Amortissement	-	360	-	731	167	6 969	1 519	612	290	-	10 648
Cessions	-	-	(486)	-	-	-	-	(31)	-	-	(517)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2024	-	6 262	-	7 967	167	28 410	14 860	5 672	4 623	-	67 961
Valeur comptable nette :											
31 décembre 2023	90 977	14 838	-	16 742	-	152 420	25 898	4 106	1 118	6 086	312 185
31 décembre 2024	90 977	14 478	-	17 255	1 600	146 874	24 396	3 878	1 200	108 431	409 089

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

6. Immobilisations corporelles (suite)

Au 31 décembre 2024, le Groupe avait des engagements contractuels en cours pour des projets de dépenses en immobilisations totalisant 120 955 \$ (89 369 \$ en 2023), y compris 104 611 \$ pour CANXPORT, 14 647 \$ pour les installations de déchargement de matériaux, 787 \$ pour la tour de contrôle et 910 \$ pour d'autres projets.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles sont nettes du financement obtenu sous forme de subventions publiques de 49 752 \$ (18 082 \$ en 2023).

La charge d'amortissement pour l'exercice exclut les apports de 1 153 \$ (1 146 \$ en 2023).

7. Créditeurs et charges à payer

Les montants à payer à des parties liées représentent des produits bruts (droits fédéraux) à remettre au gouvernement du Canada, conformément à la Loi. Le même montant est compris dans les charges d'exploitation et administratives. Les charges à payer comprennent les montants engagés au titre d'ententes de compensation de l'habitat.

	2024	2023
Fournisseurs	21 953 \$	6 119 \$
Créditeurs à payer à des parties liées	3 617	3 373
Charges à payer (note 14)	31 339	18 673
	56 909 \$	28 165 \$

8. Dette à long terme

Le 15 mars 2024, l'Administration portuaire de Prince Rupert a conclu une convention de crédit avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) portant sur une facilité de crédit à la construction à terme non renouvelable garantie de premier rang pouvant atteindre 150 000 \$ CA. La facilité est assortie d'un taux d'intérêt annuel fixe de 3,51 % et est garantie par une charge de premier rang grevant tous les actifs de CANXPORT. Les prélèvements sont financés proportionnellement par les bailleurs de fonds. Les intérêts sur la facilité de crédit sont incorporés dans le coût de l'actif jusqu'au commencement de l'amortissement du principal, en mars 2029, et les remboursements en principal s'échelonnent jusqu'à l'échéance en mars 2054.

Le calendrier des remboursements en principal est présenté à la note 11.

9. Ligne de crédit

Le Groupe a une ligne de crédit d'exploitation d'une limite de 30 000 \$ contractée auprès d'une institution financière canadienne. Elle porte intérêt au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens plus 0,5 %. La ligne de crédit est non garantie et n'exige pas le respect de clauses restrictives. En date du 31 décembre 2024, le Groupe n'avait prélevé aucune somme sur la ligne de crédit d'exploitation (néant en 2023).

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt et au risque d'illiquidité est abordée à la note 11.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

10. Produits et apports reportés

a. Produits différés

	2024		2023
Solde d'ouverture	6 281	\$	7 894 \$
Montants reçus	234		-
Montants comptabilisés	(263)		(1 613)
Solde de clôture	6 252	\$	6 281 \$
Moins : tranche courante	(184)		(179)
Passifs non courants	6 068	\$	6 102 \$

b. Apports reportés

	2024			2023		
	Subventions gouvernementales	Autres apports	Total	Subventions gouvernementales	Autres apports	Total
Solde d'ouverture	7 394 \$	63 443 \$	70 837 \$	25 000 \$	64 589 \$	89 589 \$
Montants reçus	600	4 416	5 016	476	-	476
Montants comptabilisés	(7 275)	(1 153)	(8 428)	(18 082)	(1 146)	(19 228)
Solde de clôture	719 \$	66 706 \$	67 425 \$	7 394 \$	63 443 \$	70 837 \$
Moins :						
tranche courante	(719)	(4 526)	(5 245)	(7 145)	(1 145)	(8 290)
Passifs non courants	- \$	62 180 \$	62 180 \$	249 \$	62 298 \$	62 547 \$

Les apports reportés se composent du financement reçu d'entités publiques et de clients à l'égard de divers projets d'investissement et de développement portuaire. D'autres apports de 1 153 \$ (1 146 \$ en 2023) ont été comptabilisés en réduction de la charge d'amortissement au titre des immobilisations corporelles connexes.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

11. Instruments financiers et gestion du risque financier

En raison de l'utilisation qu'il fait des instruments financiers, le Groupe est exposé à divers risques financiers, y compris le risque de marché (risques de change et de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque d'illiquidité.

Le conseil d'administration assume la responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance du cadre de gestion du risque du Groupe. Le conseil a formé un comité d'audit, qui est tenu d'élaborer et de surveiller les politiques de gestion du risque du Groupe. Le comité rend compte régulièrement de ses activités au conseil d'administration.

A. Justes valeurs

Un certain nombre des méthodes comptables du Groupe nécessitent l'évaluation de justes valeurs. Pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe utilise, lorsque possible, des données de marché observables. Les justes valeurs sont classées par niveau selon une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les données d'entrée utilisées dans les techniques d'évaluation, comme suit :

Niveau 1 – cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – données sur l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 – données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif peuvent être classées à différents niveaux dans la hiérarchie, l'évaluation de la juste valeur est classée globalement au même niveau de la hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts à terme, des débiteurs, ainsi que des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison des périodes relativement courtes jusqu'à l'échéance de ces instruments financiers.

Le Groupe n'a pas d'actif ou de passif financier comptabilisé à sa juste valeur.

Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable incluse dans l'état de la situation financière :

	2024		2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs comptabilisés au coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 816 \$	59 816 \$	66 528 \$	66 528 \$
Dépôts à terme	59 182	59 182	72 687	72 687
Débiteurs	49 068	49 068	18 021	18 021
Prêts	1 878	1 878	-	-
	169 944 \$	169 944 \$	157 236 \$	157 236 \$
Passifs comptabilisés au coût amorti				
Créditeurs et charges à payer	56 909 \$	56 909 \$	28 165 \$	28 165 \$
Dette à long terme	55 414	55 414	-	-
	112 323 \$	112 323 \$	28 165 \$	28 165 \$

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

11. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

B. Gestion du risque financier

La fonction finance du Groupe offre des services à l'entreprise, en plus d'assurer la surveillance et la gestion des risques financiers liés aux activités du Groupe au moyen de rapports internes sur les risques offrant une analyse de l'exposition aux risques selon leur degré et leur ampleur. Ces risques incluent le risque de marché (dont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque d'illiquidité.

Risque de change

Le risque de change est le risque de voir les bénéfices du Groupe être affectés par les fluctuations des taux de change et le degré de volatilité de ces taux. Le risque de change du Groupe est inhérent aux transactions et soldes en dollars américains. La direction surveille de façon continue les variations des taux de change. Le nombre de transactions et de soldes en dollars américains étant minime, le risque n'est pas considéré comme significatif.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque qu'une variation des taux d'intérêt influe négativement sur la valeur d'un instrument financier. Pour réduire au minimum les risques liés à la fluctuation des taux d'intérêt, le Groupe gère son exposition dans le cours normal de ses activités d'exploitation et de financements. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt est principalement liée à la ligne de crédit et à ses placements à revenu fixe.

Par sa gestion du risque de taux d'intérêt, le Groupe vise à suivre la volatilité attendue des taux d'intérêt et à réduire au minimum ses charges financières. Le risque de taux d'intérêt découle principalement de la fluctuation des taux d'intérêt.

À la date de clôture, le profil des taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt du Groupe était le suivant :

	Valeur comptable	
	2024	2023
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	118 998 \$	139 215 \$

Le Groupe n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt important lié à sa dette à long terme, puisque celle-ci est assortie d'un taux fixe.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations. Le Groupe est exposé au risque de crédit lié à ses clients. Pour atténuer le risque de crédit, le Groupe passe en revue les antécédents de crédit de tout nouveau client avant d'accorder du crédit, puis examine régulièrement la performance de crédit de ses clients existants. Une provision pour pertes sur créances attendues est établie en fonction de facteurs liés au risque de crédit de certains comptes, des tendances historiques et d'autres informations. Au 31 décembre 2024, la direction a évalué ces facteurs et n'a comptabilisé aucune provision pour pertes sur créances attendues (aucune en 2023).

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

11. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

B. Gestion du risque financier (suite)

Risque de crédit (suite)

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. Voici l'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture :

	2024	2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 816 \$	66 528 \$
Dépôts à terme	59 182	72 687
Débiteurs	49 068	18 021
Prêts	1 878	-
	169 944 \$	157 236 \$

	2024	2023
Actifs comptabilisés au coût amorti		
En règle	44 217 \$	15 416 \$
En retard de 0 à 30 jours	6 697	2 547
En retard de 31 à 360 jours	32	58
	50 946 \$	18 021 \$

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à respecter les obligations associées à ses passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ses liquidités, le Groupe s'assure, dans la mesure du possible, qu'il aura toujours suffisamment de liquidités pour régler ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, tant dans des conditions normales que dans des conditions difficiles, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à sa réputation.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

11. Instruments financiers et gestion du risque financier (suite)

B. Gestion du risque financier (suite)

Risque d'illiquidité (suite)

Le Groupe utilise divers outils et techniques et s'appuie sur l'expérience passée pour surveiller les besoins en trésorerie. Habituellement, le Groupe s'assure que son solde de trésorerie et le montant disponible sur sa ligne de crédit d'exploitation sont suffisants pour régler les charges d'exploitation attendues pour une période de 60 à 180 jours, ce qui inclut le service des obligations financières, mais exclut les répercussions potentielles découlant de circonstances extrêmes qu'on ne peut raisonnablement prédire, comme les désastres naturels. Les échéances contractuelles des passifs financiers se présentent comme suit :

2024				
	Valeur comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Dans plus de cinq ans
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	57 023 \$	56 999 \$	- \$	24 \$
Dette à long terme	55 414	-	1 600	53 814
	112 437 \$	56 999 \$	1 600 \$	53 838 \$

2023				
	Valeur comptable	0 à 12 mois	1 à 5 ans	Dans plus de cinq ans
Passifs financiers				
Créditeurs et charges à payer	28 165 \$	28 141 \$	- \$	24 \$

Gestion du capital

Le Groupe surveille le capital sur la base du total de sa trésorerie et de sa dette à long terme. À ce titre, son objectif consiste à préserver sa capacité à exploiter le port et à étendre son activité. Le Groupe s'efforce de maintenir une structure de capital souple dans le but d'optimiser le coût du capital moyennant un risque acceptable.

Le Groupe gère la structure du capital et ajuste celle-ci en fonction des variations de la conjoncture économique et des risques liés aux activités sous-jacentes. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de capital, le Groupe peut tenter d'obtenir des subventions gouvernementales ou émettre des titres d'emprunts additionnels.

La stratégie de gestion du capital du Groupe n'a subi aucun changement durant l'exercice. Des restrictions légales empêchent le Groupe de contracter des emprunts externes de plus de 255 000 \$ (255 000 \$ en 2023). Aux 31 décembre 2024 et 2023, le Groupe était conforme à ces restrictions.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

12. Avantages du personnel

Régimes à prestations définies

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire		Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Passif au titre des prestations définies, montant net	(4 681)	\$ (3 940)	-	-	(4 681)	\$ (3 940)

Le Groupe cotise aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies ci-dessous.

- Le régime de retraite agréé (le « régime de retraite »), qui permet à certains employés de recevoir une prestation de retraite annuelle pendant leur retraite.
- Le régime de retraite complémentaire pour cadres dirigeants (« régime de retraite complémentaire »), qui permet à certains cadres supérieurs de toucher une prestation de retraite complémentaire annuelle pendant leur retraite.

Les régimes à prestations définies sont administrés par une seule caisse de retraite qui est juridiquement distincte du Groupe. Le conseil de la caisse de retraite est tenu par la loi d'agir au mieux des intérêts des participants du régime et a la responsabilité d'établir certaines politiques, par exemple sur les placements, les cotisations et l'indexation.

Ces régimes à prestations définies exposent le Groupe à des risques actuariels, notamment le risque de longévité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché (risque de placement).

Financement

Le régime de retraite et le régime de retraite complémentaire sont entièrement financés par le Groupe. Les besoins de financement sont fondés sur le cadre d'évaluation actuarielle de la caisse de retraite prévu aux termes des politiques de financement des régimes. Le financement des régimes est fondé sur une évaluation actuarielle qui est distincte aux fins de la capitalisation et dont les hypothèses peuvent différer des hypothèses ci-dessus. Les employés sont tenus de cotiser au régime de retraite, mais pas au régime de retraite complémentaire.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

12. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies

Les tableaux ci-dessous présentent le rapprochement des soldes d'ouverture avec les soldes de clôture pour les passifs nets au titre des prestations définies et leurs composantes.

Régime de retraite

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs du régime		Passif au titre des prestations définies, montant net	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 874 \$	6 737 \$	(11 814) \$	(10 898) \$	(3 940) \$	(4 161) \$
Inclus dans le résultat net						
Coût des services rendus	51	90	-	-	51	90
Charges (produits) d'intérêts	363	343	(548)	(561)	(185)	(218)
	414	433	(548)	(561)	(134)	(128)
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation :						
Perte (gain) actuarielle découlant des éléments suivants :						
Ajustement lié à l'expérience	119	986	-	-	119	986
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	(726)	(637)	(726)	(637)
	119	986	(726)	(637)	(607)	349
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	-	-	-
Cotisations versées par les employés	23	23	(23)	(23)	-	-
Prestations versées	(320)	(305)	320	305	-	-
	(297)	(282)	297	282	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	8 110 \$	7 874 \$	(12 791) \$	(11 814) \$	(4 681) \$	(3 940) \$

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

12. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Variation du passif net au titre des prestations définies (suite)

Régime de retraite complémentaire

	Obligation au titre des prestations définies		Juste valeur des actifs du régime		Passif au titre des prestations définies, montant net	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Solde à l'ouverture de l'exercice	8 689	\$ 6 988	\$ (8 689)	\$ (6 988)	\$ -	\$ -
Inclus dans le résultat net						
Coût des services passés	(348)	-	-	-	(348)	-
Coût des services rendus	143	62	-	-	143	62
Charges (produits) d'intérêts	402	357	(480)	(485)	(78)	(128)
	197	419	(480)	(485)	(283)	(66)
Inclus dans les autres éléments du résultat global						
Perte (gain) de réévaluation :						
Perte (gain) actuarielle découlant des éléments suivants :						
Ajustement lié à l'expérience	248	1 527	-	-	248	1 527
Rendement des actifs du régime, à l'exclusion des produits d'intérêts	-	-	35	(658)	35	(658)
	248	1 527	35	(658)	283	869
Autres						
Cotisations versées par l'employeur	-	-	-	(803)	-	(803)
Prestations versées	(257)	(245)	257	245	-	-
	(257)	(245)	257	(558)	-	(803)
Solde à la clôture de l'exercice	8 877	\$ 8 689	\$ (8 877)	\$ (8 689)	\$ -	\$ -

Actifs des régimes

Les actifs des régimes se composent de ce qui suit :

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2024	2023	2024	2023
Titres de capitaux propres	44,6 %	45,0 %	32,5 %	30,1 %
Titres de créances à revenu fixe	40,3 %	41,1 %	19,4 %	17,9 %
Autres titres	15,1 %	13,9 %	48,1 %	52,0 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les actifs investis au titre du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont détenus dans des fonds de placement.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

12. Avantages du personnel (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles à la date de clôture étaient les suivantes :

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	2024	2023	2024	2023
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	4,7 %	4,7 %	4,7 %	4,7 %
Augmentation des gains ouvrant droit à pension	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Taux d'inflation	2,0 %	2,0 %	2,0 %	2,0 %
Augmentation future des salaires	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %

Analyse de sensibilité

Des modifications raisonnablement possibles à la date de clôture à l'une des hypothèses actuarielles pertinentes, les autres hypothèses étant constantes par ailleurs, auraient entraîné une augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations définies correspondant aux montants indiqués ci-dessous.

	Régime de retraite		Régime de retraite complémentaire	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 1 %)	(1 015) \$	1 267 \$	(1 193) \$	1 503 \$
Âge (écart de 1 an)	156	(168)	167	(173)

Bien que l'analyse ne tienne pas compte de la distribution complète des flux de trésorerie prévue aux termes du régime, elle fournit une approximation de la sensibilité des hypothèses présentées.

L'actuaire du Groupe prépare des évaluations annuelles des obligations au titre des prestations constituées en utilisant le 1^{er} janvier comme date d'évaluation, puis il détermine la valeur au 31 décembre par extrapolation. Les évaluations les plus récentes du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire aux fins de la capitalisation ont été effectuées le 1^{er} janvier 2024, puis la valeur a été actualisée par extrapolation au 31 décembre 2024. Les actifs des régimes sont évalués le 31 décembre de chaque année, la dernière évaluation ayant été effectuée le 31 décembre 2024.

Régime de retraite à cotisations définies

Les cotisations de l'employeur au régime de retraite à cotisations définies sont les suivantes :

	2024	2023
Cotisations de l'employeur	924 \$	779 \$

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

13. Contrats de location

Contrats de location (à titre de bailleur)

L'Administration loue actuellement ses terrains, structures de postes de mouillage et bâtiments aux exploitants des terminaux en vertu de contrats de location simple non résiliables. Les contrats de location comportent des durées variables, des clauses de résiliation et des droits de renouvellement. Tous les contrats de location du Groupe sont des contrats de location simple.

Les produits locatifs provenant des contrats de location pour lesquels le Groupe est bailleur sont les suivants :

	2024		2023
Contrats de location simple			
Produits locatifs	5 183	\$	6 122
Produits locatifs variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux, inclus dans les revenus tirés des honoraires	28 939		27 635

Analyse des échéances

Les paiements de loyers futurs non actualisés à recevoir aux termes des contrats de location simple après la date de clôture s'échelonnent comme suit :

	2024		2023
Première année	26 997	\$	24 441
Deuxième année	30 990		25 308
Troisième année	30 863		26 230
Quatrième année	30 758		25 745
Cinquième année	30 666		25 506
Après cinq ans	528 484		360 445

Contrats de location (à titre de preneur)

Les actifs au titre de droits d'utilisation du Groupe ont été présentés au poste des immobilisations corporelles dans l'état de la situation financière. Voir la note 6 pour obtenir plus d'informations sur les actifs au titre de droits d'utilisation découlant de contrats de location pour lesquels l'entité est preneur.

Obligations locatives

Le tableau ci-dessous présente une analyse des échéances des obligations locatives :

	2024		2023
Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés			
Moins d'un an	204		-
Entre un et cinq ans	798		-
Plus de cinq ans	1 081		-
Total des obligations locatives non actualisées au 31 décembre	2 083		-
Moins : Intérêts théoriques	(613)		
Obligations locatives comprises dans l'état de la situation financière	1 470		-
Obligations courantes	100		-
Obligations non courantes	1 370		-

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

(en 000 \$)

14. Provisions

Fonds d'investissement communautaire

En 2010, le Groupe a établi un fonds d'investissement communautaire (le « fonds ») à l'appui de projets, d'initiatives et d'activités communautaires d'envergure qui sont réputés avoir des effets favorables de grande portée à Prince Rupert et ses environs, ainsi que dans la région du bassin versant de la rivière Skeena. Dans les exercices au cours desquels le Groupe enregistre un bénéfice net, un pourcentage de ce bénéfice est mis de côté afin de faire croître le fonds. Le Groupe a comptabilisé une provision fondée sur le résultat net de 2022, laquelle est incluse dans les créditeurs et charges à payer ainsi que dans les charges d'exploitation et administratives pour l'exercice.

	2024		2023
Solde au 1 ^{er} janvier	9 522	\$	9 097
Provisions faites pendant l'exercice	1 750		1 481
Provisions utilisées pendant l'exercice	(1 001)		(1 056)
Solde au 31 décembre	10 271		9 522

15. Éventualités

Passif éventuel

Dans le cours normal des activités, des réclamations non encore réglées ont été faites par le Groupe ou contre celui-ci. Les litiges sont assujettis à de nombreuses incertitudes, et l'issue de chacun ne peut être prévue hors de tout doute. Au cours de l'exercice 2024, le Groupe comptait des passifs éventuels pour des réclamations basées sur des coûts de règlement estimatifs, mais n'a fait aucune provision spécifique pour ceux dont l'issue demeure indéterminable.

Actif éventuel

Au cours de l'exercice 2024, le Groupe avait un actif éventuel et procède actuellement à une demande de remboursement des trop-perçus effectués en vertu de divers règlements. Les parties ont déposé une demande d'examen, et le dénouement demeure inconnu à ce jour. Aucune provision n'a été comptabilisée.

16. Informations à fournir sur la rémunération

Les principaux dirigeants comprennent les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants), les membres du comité de direction, ainsi que les personnes qui avaient le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Groupe, directement ou indirectement, durant l'exercice. De plus, conformément au paragraphe 37(3) de la Loi, le Groupe doit faire état de la rémunération et des indemnités versées aux administrateurs et à certains employés. La rémunération versée au 31 décembre est résumée ci-dessous.

Conseil d'administration

Nom	Titre	Salaires et honoraires		Total	2024	2023
		Indemnités				
Tjallingii, F.	Président	25 \$	34 \$	59 \$		114 \$
Lantin, P.	Président	37	64	101		93
Farrell, J.	Vice-président	8	19	27		70
Andreone, R.	Vice-présidente	18	57	75		80
Clayton, K.	Administrateur	-	-	-		23
Clifton Percival, B.	Administratrice	14	60	74		71
Brain, L.	Administrateur	8	28	36		-
Cassidy, H.	Administratrice	12	50	62		-
Graham, R.	Administrateur	8	23	31		-
	Total	130	335	465		451

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

16. Informations à fournir sur la rémunération (suite)

Un montant de 64 \$ (69 \$ en 2023) est inclus dans les charges d'exploitation et administratives pour les frais de déplacement, de formation et d'accueil des administrateurs.

Principaux membres de la direction

Nom	Titre				2024	2023
		Salaires et honoraires	Indemnités	Autres	Total	Total
Stevenson, S.	Président et directeur général	635 \$	16 \$	9 \$	660 \$	611 \$
Slocombe, K.	Vice-président, Opérations, planification et infrastructure	350	6	111	467	345
Friesen, B.	Vice-président, Développement commercial et Communications	328	6	81	415	323
O'Brien, S.	Vice-présidente, Affaires commerciales et réglementaires et avocate générale	324	6	80	410	323
Veldman, K.	Vice-président, Affaires publiques et Développement durable	328	6	80	414	321
Piotrowski, A.	Vice-présidente, Finances et Services généraux	341	6	37	384	278
Mulhall, A.	Vice-présidente, Personnes, performance et culture	318	6	14	338	249
Smith, J.	Directeur, Planification environnementale et conformité	262	-	-	262	251
	Total	2 886	52	412	3 350	2 701

17. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette du fonds de roulement se présente comme suit :

	2024	2023
Débiteurs	(31 047) \$	4 153 \$
Prêts	(1 878)	-
Charges payées d'avance	49	(499)
Avantages du personnel	(339)	(870)
Créditeurs et charges à payer	28 744	3 210
Produits différés	(28)	(1 611)
Apports reportés	(2 859)	-
Variation nette du fonds de roulement	(7 358)	4 383

Les intérêts reçus au cours de l'exercice se chiffrent à 5 008 \$ (3 328 \$ en 2023).

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 155 790 \$ (22 024 \$ en 2023) au moyen d'un financement public de 7 144 \$ (18 082 \$ en 2023) reçu au cours d'exercices précédents et reporté antérieurement, d'une somme de 21 625 \$ reçue au cours de l'exercice considéré et d'une somme de 20 983 \$ comprise dans les débiteurs.

L'Administration portuaire de Prince Rupert

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024
(en 000 \$)

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

19. Événements postérieurs à la date de clôture

Après la clôture de l'exercice, le gouvernement des États-Unis a annoncé de nouveaux tarifs sur les importations de biens. Cette situation fait planer une grande incertitude économique et, par conséquent, il est pour l'heure difficile d'en évaluer les répercussions sur le Groupe.